<u>L'Éducation permanente : parcours d'intégration ou chemins d'émancipation?</u> (Introduction au colloque)

PECWB

En 1945, au sortir de la deuxième guerre mondiale, un groupe de résistants, plus précisément des maquisards fondent le mouvement d'éducation populaire Peuple et Culture qui pendant des décennies s'est développé en un réseau d'associations régionales autonomes dont PECWB.

À l'époque, déjà, PEC avait commencé à expérimenter dans le maquis une méthode d'éducation populaire (l'Entraînement mental) et tentait de la perfectionner avec pour utopie l'émancipation de tous, la participation de tous à la « res publica », la chose publique et le dépassement de la division sociale entre ceux qui pensent et ceux qui exécutent. Il s'agissait de rendre ainsi à chacun sa pleine dignité dans l'égalité et la solidarité, tel que cela avait été vécu dans la résistance.

PECWB, organisation d'éducation permanente reconnue depuis 1978, inscrit toujours son action dans cette ligne fondatrice de l'éducation populaire car, si le contexte a changé, les enjeux restent très semblables.

Le manifeste fondateur du mouvement affirmait que pour établir une société authentiquement démocratique, il fallait « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture », phrase qui contient déjà en germe le futur débat qui traversera longtemps les politiques culturelles. À savoir l'opposition entre démocratisation de la culture (accès pour tous aux œuvres, la culture par tous) et démocratie culturelle (les cultures de et par tous, tous récepteurs, producteurs et émetteurs de culture), la seconde étant souvent condition de la première.

L'inquiétude et le titre

Si j'introduis mon propos par ce rappel des origines de PEC et du manifeste, c'est parce que en examinant le discours de l'Union européenne sur l'Éducation permanente, on pourrait le formuler son manifeste (je parle bien de l'UE) de manière lapidaire comme suit :

- d'une part, il s'agit de rendre la culture et l'éducation qui doit être permanente au service de l'économie et de la compétitivité,
- d'autre part, il faut faire prendre la responsabilité de la compétitivité mais non celle de l'économie, bien sûr au peuple considéré comme une somme d'individualités en concurrence.

Cette formulation explique de manière raccourcie l'inquiétude à l'origine du colloque. Elle naît d'un constat déjà ancien, à savoir que ces quinze dernières années, la logique néolibérale s'est déployée sournoisement dans le champ de l'Éducation au sens large, en ce compris le champ de l'Éducation permanente et de la culture.

Pour ce faire, elle développe une stratégie culturelle qui n'en a pas les apparences en vue d'asseoir un discours idéologique qui se pare des habits des dernières avancées pédagogiques ou d'un projet d'intégration/insertion sociale au détriment de l'émancipation et de la citoyenneté critique.

Bien sûr, l'alternative reprise dans le titre du colloque ne veut pas signifier que les deux pôles sont nécessairement contradictoires mais elle veut attirer l'attention sur une dérive inquiétante.

Un glissement sémantique s'opère donc à l'initiative de l'Union européenne qui depuis longtemps déjà (au moins depuis 1995 et la stratégie de Lisbonne) veut faire coïncider la notion d'Éducation permanente, au sens de la Fédération Wallonie Bruxelles, avec celle de *Long life education* (LLE, litt.: éducation tout au long de la vie), redéfinie ensuite en *Long life learning* (LLL: Aprentissage tout au long de la vie.) puis encore reprécisées par le concept de *Lifewide learning* (apprentissage incluant tous les aspects de la vie, et ce de manière permanente)¹, notion sur laquelle je vais revenir dans un instant.

Dans ces glissements sémantiques, il apparaît que la perspective d'asservir le champ de l'éducation à l'économie, à la concurrence et à l'employabilité, est sans équivoque.

L'avenir de l'Éducation permanente inquiète PEC qui invite chacun et chacune, qui vous invite à réfléchir et travailler sur les enjeux actuels en tenant compte de ces glissements ambigus. La question-titre de ce colloque (L'Éducation permanente : parcours d'intégration ou chemins d'émancipation ?) veut offrir un point de départ de réflexion qui intègre ces phénomènes et dérives qui s'ancrent progressivement dans les pratiques. Ce faisant, nous avons le sentiment de nous faire le relais des craintes et des analyses de nombre d'acteurs du champ de l'éducation permanente et plus largement du non-marchand.

Sans chercher à être exhaustif, à PEC nous avons choisi de souligner trois éléments contextuels qui nous semblent particulièrement révélateurs

Trois exemples révélateurs

Tout d'abord, il y a le discours de l'Union européenne sur l'Éducation permanente tel que présenté dans le *Memorandum de l'UE sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (30/10/2000)*, avec ce glissement sémantique et la perspective de l'asservissement.

Mais ce qui frappe surtout, c'est le fait que ce discours idéologique dominant est repris par la majorité des instances de la Wallonie, par des Villes et communes, des institutions scolaires, universitaires ou de formation, par le patronat et parfois par certains syndicalistes. Et même quelquefois repris par des organisations d'éducation permanente pour justifier leurs pratiques, organisations qui sont écartelées dans la tension insertion/ intégration/ émancipation, cette tension induite notamment par le double subventionnement CFWB/Régions (subventionnement parfois triple ou plus, notamment si on prend en compte les fonds européens). Non qu'intégration et émancipation soient nécessairement contradictoires – nous l'avons déjà souligné - , mais ce qui est souvent constaté – à regret – c'est l'abandon du pôle émancipation pour des raisons d'exigences d'une certaine

¹ Voir description de la notion ci-près.

conception de la rentabilité et de pressions d'origine bureaucratique.

Ensuite, la dernière réforme de l'État a consacré la prédominance du <u>fait régional</u> et on doit envisager la probabilité de nouveaux transferts de compétences de la Communauté vers les Régions, transferts revendiqués par nombre de responsables wallons et parmi lesquels on trouve l'Enseignement, l'Éducation permanente et des pans entiers de la politique culturelle

Si l'hypothèse se vérifie, comment sauvegarder l'approche du décret 2003 par rapport aux contraintes liées aux politiques régionales de l'économie, de l'insertion et de l'emploi ?² On observe en effet déjà depuis un certain temps des dérives de logiques d'accueil et d'accompagnement vers les logiques de contrôle que ces politiques induisent, logiques déjà bien en place dans le secteur non marchand ou les associations d'alphabétisation, par exemple.

Songeons aussi au débat sur le parcours d'intégration qui vise surtout à « rendre conforme » plutôt que d'aborder les questions d'interculturalité ou de travailler les tensions entre civisme intégrateur et citoyenneté critique.

Une troisième préoccupation porte sur le projet d'accord de coopération (entre Fédération Wallonie Bruxelles, la Région Wallonne et la COCOF ou Commission communautaire francophone de la Région de Bruxelles) sur la mise en œuvre de la charte associative. Même en affirmant le respect de l'autonomie, toute contractualisation en balise de nouvelles limites. Ici aussi on sent poindre la nécessité d'un sens civique politiquement correct par opposition à une citoyenneté critique et résistante, cette dernière référence à la charte ayant disparu des «considérants» (considérations qui motivent un texte juridique et à la lumière desquelles on l'interprète) de l'accord de coopération. On peut s'interroger (comme le fait le Conseil supérieur de l'éducation permanente) sur le risque de cantonner certaines associations dans un rôle d'exécution de missions déléguées définies par les pouvoirs publics, voire dans une relation de sous-traitance. On peut aussi exprimer des craintes quand on voit la confusion qui règne entre travail d'évaluation et système de contrôle ; ou encore le formatage technocratique de l'action selon la triade : « objectifs/moyens/résultats » non cohérent par rapport aux pratiques associatives et d'Éducation permanente ou populaire qui demandent un travail s'inscrivant dans la durée. Cette triade trahit bien la contamination par l'idéologie dominante de la compétitivité et de la concurrence.

C'est dans ce contexte que Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles, s'inscrivant dans la suite de son colloque « Quelle éducation pour quelle société » a donc pris l'initiative du colloque qui se tient aujourd'hui autour de la question titre. Votre présence montre d'ailleurs que c'est un sujet de préoccupation dont il est aussi important qu'urgent de débattre pour nombre d'associations et nombre de leurs militants ou professionnels.

^{2 &}lt;u>Attention</u>: ceci ne signifie aucunement un positionnement de PECWB contre la logique régionale mais on ne peut faire l'économie de l'analyse des risques de dérive déjà bien visibles.

Pour clore cette introduction, je voudrais revenir un instant sur la manière dont la Commission de l'Union européenne développe une stratégie culturelle qui n'en a pas les apparences mais qui vise à mieux asseoir son discours idéologique

Quels sont ces principes et critères explicites de l'UE

En 1994, dans le livre *Pour entrer dans le 21^e siècle* la Commission de l'UE propose une définition aussi large qu'ambiguë de la LLE : toute activité d'apprentissage à tout moment de la vie dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences dans une perspective personnelle, civique, sociale ou à l'emploi.

Dans son livre blanc de 1995 consacré à la société «cognitive», la commission de l'UE définit comme suit le but à atteindre : (la société du futur sera)... une société qui saura investir dans l'intelligence, une société où l'on enseigne et où l'on apprend, où chaque individu pourra construire sa propre qualification, en d'autres termes une société cognitive. Jusque-là, si on s'en tient aux apparences, on pourrait plutôt se réjouir de ces citations : elles sont multidimensionnelles, (qualifications et compétences personnelles, civiques, sociales et pour l'emploi) et elles font penser à l'idée de société éducative (une société ou l'on enseigne et l'on apprend) chère à Bertrand Schwartz, un des penseurs et initiateurs de l'EP proche du sens de notre décret en FWB. On pourrait même y voir des éléments de la tradition de l'Éducation populaire (l'éducation est l'affaire de tous et de chacun, dans laquelle chacun est apprenant et maître de son parcours de formation,...).

Et même l'individualisme sous-jacent à cette citation ne doit pas nécessairement être rejeté a priori comme négatif, car il peut être le résultat de certaines démarches émancipatrices débouchant sur le progrès de l'autonomie, la désaliénation et des libertés individuelles ne s'opposant pas nécessairement aux libertés collectives. D'ailleurs, pour certains, l'individualisme ne serait pas la cause d'une régression de l'engagement dans les diverses formes de citoyenneté mais il serait plutôt à l'origine d'une diversification des modalités et d'une multiplication des formes d'engagements.

La conception pour l'UE

Cependant la conception de l'individualisme prônée par l'UE va évidemment dans un tout autre sens.

On le voit dans la définition de la stratégie de Lisbonne qui veut faire de l'Europe *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde*, ce qui implique la mise en place dans ce but d'un «espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Le concept de *Long life education* se précise alors et semble se transformer en l'idée plus restreinte, moins ouverte, de *Long life learning*.

Lors de son élaboration, la stratégie de Lisbonne qui veut faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », a décidé la mise en place dans ce but d'un «espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la

vie ». Le concept de Long life education s'est alors précisé et transformé en l'idée plus restreinte, moins ouverte de Long life learning.

Cette approche a supposé l'instrumentation radicale et utilitariste du savoir, et, comme l'a montré Christian LAVAL³ dans son ouvrage <u>Le paradigme européen de la connaissance</u> cette approche a supposé une subordination des établissements scolaires, universitaires, centres de recherches, centres de formation régis par le principe économique général de la concurrence et soumis aux impératifs de la compétitivité.

En octobre 2000, le mémorandum européen sur l'éducation et la formation tout au long de la vie précise encore sa conception en développant la notion de *lifewide learning* c'est-à-dire *d'apprentissage incluant tous les aspects de la vie* et il redéfinit ou reprécise les différents modes d'acquisition possibles des savoirs :

- l'éducation formelle, ou l'école et les structures de formation ;
- l'éducation non formelle ou l'expérience professionnelle ;
- l'éducation informelle qu'il identifie à l'expérience sociale.

Cette dernière, selon ses concepteurs, englobe notamment l'expérience civique, la vie communautaire. Et donc aussi le champ de l'Éducation permanente telle qu'elle est conçue en Fédération Wallonie Bruxelles, ainsi que celui de l'Éducation populaire.

Ce qui apparaît de plus en plus, c'est que l'éducation dans toutes ses formes doit être considérée comme un service rendu au monde économique.

Comme Michel FOUCAULT l'avait déjà caractérisé dans ce qu'il appelait la gouvernementalité: il s'agit pour l'UE d'organiser un environnement et des systèmes d'incitation susceptibles de provoquer des comportements et des subjectivités orientés vers la concurrence, la performance, le gain personnel, l'individualisme au sens le plus négatif du terme. Organiser un environnement et des systèmes d'incitation susceptibles de provoquer des comportements et des subjectivités orientés c'est depuis Michel DE CERTEAU ET Michel FOUCAULT la définition même d'une politique culturelle.

Le discours néolibéral confirme tout à fait cette analyse de FOUCAULT. Quant aux causes du chômage, ce discours insiste sur le défaut d'employabilité par manque de compétence et d'adaptabilité. Rendu responsable de son employabilité, le salarié devrait se former tout au long de sa vie et être entrepreneur de lui-même. L'école et l'université n'ont plus à lui dicter son cursus, c'est à lui d'être acteur de son parcours et ce dans un contexte concurrentiel : tous contre tous, ou plus exactement chacun contre tous.

En réalité, le travailleur est amené à transformer sa culture, sa subjectivité en une subjectivité de capitaliste dont les avoirs sont des compétences qu'il doit rentabiliser sur le marché de l'emploi .

On voit donc que cette vision du *Lifewide learning* est complètement subordonnée et asservie au marché, au principe de la concurrence et de la compétitivité.

Dans cette logique, le rôle de l'État consisterait en l'organisation d'un marché de la formation qui fait supporter aux individus la plus grosse part du coût d'une formation

_

³ Christian LAVAL Le paradigme européen de la connaissance (2010 – L'école démocratique).

augmentant d'abord des compétences et donc un capital personnel et des revenus futurs personnels. En ce qui concerne tant l'insertion que l'intégration des travailleurs considérés comme « inadaptés », il s'agirait bien sûr d'en faire porter les coûts par la collectivité.

Si j'ai accordé autant de place à l'approche européenne, c'est parce que l'idéologie qu'elle déploie contamine progressivement les pratiques d'Éducation permanente, peut-être moins du fait des professionnels ou des militants que des exigences des instances de pouvoirs économiques, politiques ou de formation. Par ailleurs, en raison du discours dominant sur l'emploi, l'intégration et la compétitivité, même si elles le voulaient, nous ne voyons pas comment ces instances pourraient résister.

Résister, c'est ce qu'il nous appartient de faire pour donner le change à ces nouvelles dérives qui ne sont pas immuables, intangibles.

Conjuguer résistance, révolte et coopération: c'est une définition possible de la citoyenneté critique prônée par notre décret.

C'est de celle-ci que ce colloque voudrait s'inspirer.

Jean-Pierre Nossent Liège le 26/10/2013